

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-2 - 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison d'un déménagement, par les déménageurs DARDINIER au 1 rue du Grand Verger, chez Mme Laure GENESTOUX, le vendredi 25 août 2023, de 7 h à 10 h.

Article 1

La chaussée sera rétrécie devant le 1 rue du Grand Verger, pendant la durée du déménagement.

Article 2

La circulation et le stationnement seront interdits dans la partie concernée.

Article 3

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision sera mise en place par l'intéressée.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la brigade de Gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à Tallende, le 24 juillet 2023

L'Adjoint délégué,

Patrick MARCHAT

